

# AVIS PUBLIC

## Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées

### **RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉLÉGATION DES FONCTIONS ET DES POUVOIRS**

Avis est par la présente donné que le conseil d'administration du Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées a adopté, lors de la séance du 16 mars 2022, le règlement suivant : « Règlement C.A.r.03 2022 – Règlement relatif à la délégation des fonctions et des pouvoirs ».

Conformément à l'article 394 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., chapitre I-13.3), ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Gatineau, ce 23 mars 2022.

Jasmin Bellavance,  
Secrétaire général

---

Québec 